

Règlement intérieur RBC



Version 2026-1

1- Objet - force obligatoire

Le règlement intérieur complète les statuts du Riom Badminton Club.

Le règlement intérieur est à disposition des adhérents pour consultation sur le site internet du club et distribué sur demande.

Tout adhérent et représentant légal pour les adhérents mineurs doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter et en respecter les termes.

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'implicitement accepté lors de l'adhésion.

Le Riom Badminton Club est officiellement affilié à la Fédération Française de Badminton. Le club s'engage à se conformer entièrement aux statuts et règlements de la fédération dont il relève.

2- Cotisations et inscriptions

Toute personne désirant devenir membre du club doit :

- Remplir la demande d'adhésion sur la plateforme d'inscription en ligne : <https://www.myffbad.fr/club/2254>
- Compléter en ligne le questionnaire de santé QS sport par la négative ou fournir un certificat médical de moins de 6 mois en cas de réponse positive au questionnaire.
- S'acquitter de la cotisation annuelle dont les tarifs sont fixés à l'assemblée générale

La prise de licence est valable pour la saison sportive en cours du 1^{er} septembre de l'année commencée au 31 août de l'année suivante.

Le montant de la cotisation comprend :

- La part fédérale, ligue et comité
- La part club
- L'assurance de la fédération

L'inscription n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet : dossier administratif complet saisi en ligne et paiement de la cotisation.

L'ensemble des démarches est à effectuer dans les plus brefs délais.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de Badminton.

La double licence ne donne pas accès aux entraînements proposés par le club.

3- Assurance

Les cotisations incluent la licence de la Fédération française de badminton, obligatoire pour des questions d'assurance, que vous fassiez ou non de la compétition. Les adhérents du club sont donc couverts par l'assurance souscrite par la FFBad.

L'assurance contractée avec la licence n'exclut pas de souscrire à une garantie de responsabilité civile individuelle.

En cas d'incident ou d'accident, c'est la responsabilité civile de la Fédération Française de Badminton qui fonctionnera.

Le club décline toute responsabilité :

- en cas d'incident ou d'accident consécutif au non-respect du règlement intérieur
- en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club.
- en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

4- Responsabilité

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau d'entraînement les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci sera présent avant de le laisser au gymnase.

De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club.

Les créneaux de jeu libre ne sont pas encadrés. L'accès à ces créneaux pour les mineurs de moins de 16 ans est autorisé à condition d'être accompagné par un adulte, responsable de l'enfant durant le créneau. Cet accompagnant devra être présent dans la structure durant la totalité du créneau.

5- Accès aux courts, matériel et créneaux

L'accès aux courts de badminton est conditionné par le port obligatoire d'une tenue de sport adéquate et de chaussures spécifiques aux sports en salle.

Les raquettes sont à la charge des joueurs, le prêt étant possible en dépannage et lors des séances d'essais.

Les volants sont fournis par le club uniquement pendant les entraînements, les TDJ et lors des rencontres de championnats interclubs.

Tous les membres doivent contribuer au montage et démontage des terrains. Les poteaux doivent être rangés correctement, les filets doivent être soigneusement pliés et rangés.

Les joueurs sont tenus de respecter le matériel mis à leur disposition ainsi que la propreté des lieux. Toute anomalie est à signaler au responsable du créneau.

Le règlement intérieur du gymnase est affiché dans l'entrée du gymnase.

Concernant la pratique en elle-même lors des séances de jeu libre, les membres du club doivent adopter une attitude de fair-Play et penser collectif. Les terrains sont à la disposition de tous les membres, ils ne se réservent pas et ne doivent pas être occupés par les mêmes joueurs pendant tout le créneau. Il faut assurer une rotation raisonnable sur les terrains (1 match), favoriser les doubles et intégrer dans le jeu les joueurs qui n'ont pas de partenaires, particulièrement les nouveaux et les débutants.

Les responsables des créneaux se réserveront le droit, dans le cas de plusieurs avertissements, d'exclure du gymnase les joueurs ne respectant pas la rotation.

Chaque joueur est libre de participer aux entraînements. Ils sont réservés aux joueurs possédant leur licence principale au club RBC.

6- Séances d'essai

Toute personne désirant s'essayer à la pratique du badminton pourra se voir accorder trois séances d'essai gratuites et devra respecter le présent règlement. Un formulaire d'inscription obligatoire est disponible en ligne afin d'être couvert par l'assurance de la fédération lors de ces séances. Il doit être complété le jour de ces dites séances.

Au-delà de ces trois séances, les personnes concernées devront s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre un dossier d'inscription complet afin de poursuivre la pratique du badminton au sein du club, dans le cas contraire, l'accès au gymnase sera interdit.

7- Tournois

Toute personne désireuse de participer à des tournois se doit d'être en possession d'une licence FFBAD valide.

Les inscriptions aux compétitions individuelles fédérales s'effectuent par les joueurs eux-mêmes directement sur la plateforme Badnet/ebad.

Chaque licencié qui désire faire un tournoi doit mentionner les informations exigées sur le formulaire d'inscription, et ce, dans les délais imposés par le club organisateur.

Il est important de rappeler qu'en compétition, les joueurs représentent le club : un comportement irréprochable et donc attendu. Tout comportement pouvant nuire à la bonne image du club en compétitions est passible de sanctions.

8- Joueurs extérieurs et invités

Le club permet à des joueurs licenciés dans d'autres clubs de bénéficier des créneaux de l'association. Ces joueurs ont accès aux créneaux de jeu libre uniquement.

L'adhérent souhaitant inviter des joueurs extérieurs devra obtenir avant la séance l'accord explicite des membres du bureau.

Les invités devront respecter le présent règlement, à charge pour l'hôte membre de les en informer.

9- Comportement sportif

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et de respect de l'adversaire.

Tout propos antisportif, injurieux, sexiste, raciste ou toutes autres discriminations pourront être sanctionnés par une exclusion immédiate pouvant être définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

Le badminton est un sport convivial. Afin de passer d'agréables soirées, chacun doit respecter ces quelques règles :

- en début de saison, de l'intégration des nouveaux arrivants tu t'occuperas
- de partenaire de jeu, quel que soit ton/son niveau de jeu souvent tu changeras
- avec tout le monde tu joueras
- ton terrain tu partageras
- dans la bonne humeur et toute la saison, de bonnes soirées tu passeras
- puisque du permis « poteaux » tu es doté(e), à l'installation et au démontage des courts tu participeras

Tout licencié présentant un mauvais esprit et/ou mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du badminton tant à l'entraînement, en jeu libre qu'en compétition se verra averti et s'expose à d'éventuelles sanctions.

Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive. Les membres du Bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre.

Les dirigeants du club se réservent le droit d'effectuer une saisine de la ligue selon la gravité des événements.

10- Manquements et sanctions

Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du bureau.

Un adhérent ayant fait preuve d'un comportement contraire à l'éthique sportive, d'un manque de respect coupable envers un autre participant ou un membre de l'encadrement est sanctionnable.

En matière de litige pour tout différend opposant un adhérent à l'association ou à un responsable ou à un autre adhérent, le bureau interviendra pour gérer la situation.

11- Révision du règlement

Les articles du règlement intérieur ne peuvent être modifiés que sur la proposition du bureau ou au cours d'une assemblée générale.